

Pour publier sur votre blog de classe ou d'école **des photos sur lesquelles on verra des élèves** en activité, il faut **ABSOLUMENT** avoir obtenu l'

autorisation écrite des représentants légaux (à renouveler tous les ans).

Il peut arriver que certains parents vous refusent cette autorisation. Dans ce cas, vous allez, non pas écarter ces enfants-là des activités et des photos, mais **vous prendrez la précaution de flouter leur visage** s'ils

apparaissent sur les photos que vous souhaitez mettre en ligne.
Cette opération se fait en quelques secondes sur Photofiltre.

[Téléchargez le tutoriel](#) pour en savoir plus...